

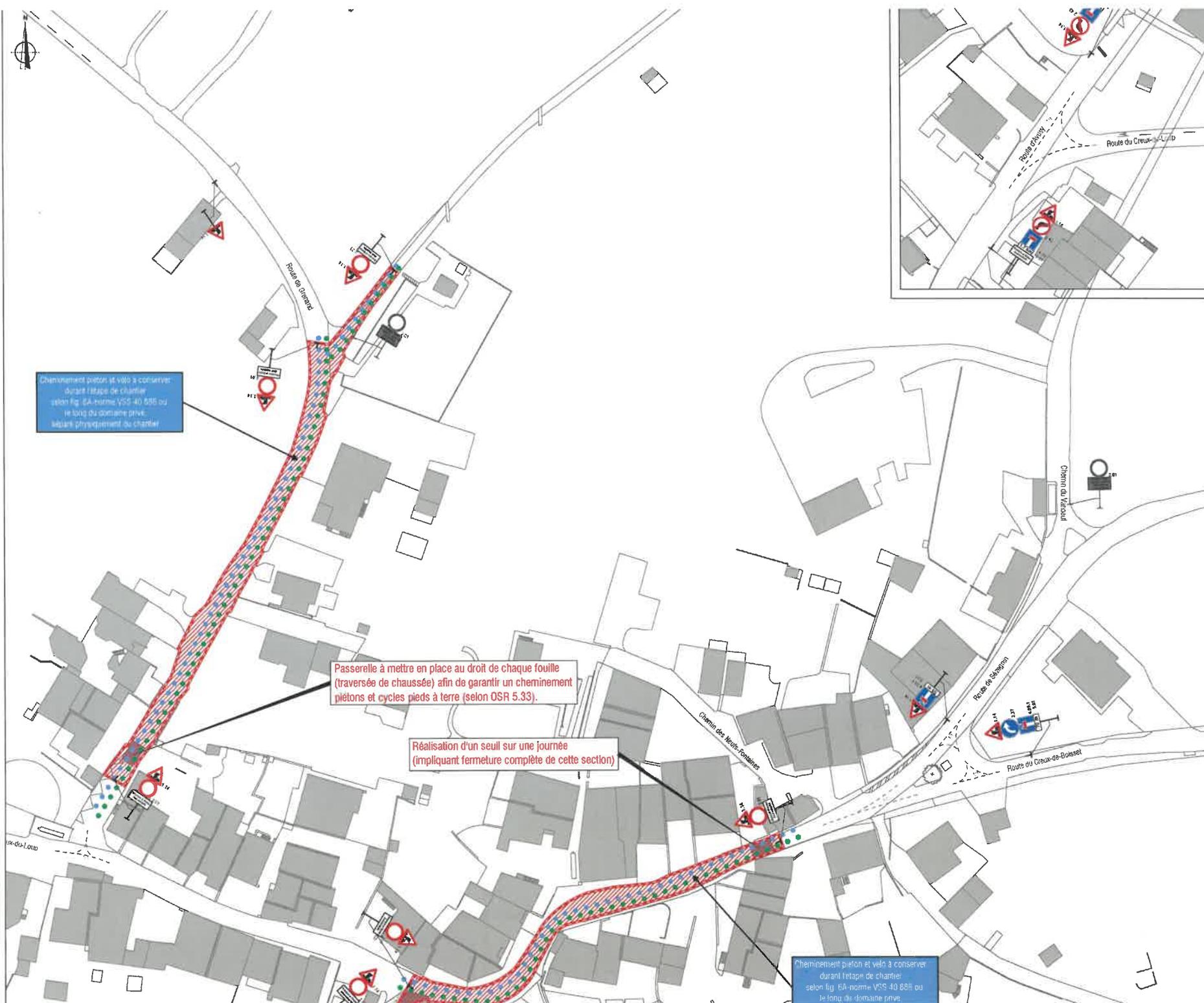
Route du-Creux-de-Boisset
Etape de chantier 2

Document établi par	CH032 P20
RGR	100
Date	24.11.2024
Etat	CR

01 Mars 2025 (1 An), Validité de complétude 100%, Pourcentage 100%, 100%

LEGENDE

- Element Existiel (marquage, bordure...)
- Chantier à prévoir
- Cheminement piétons
- Cheminement cycles
- Lattes rouge et blanche
- Emprise chantier
- Zone carrossable (piste de chantier)
- ▲ Signification verticale existante
- ▲ Signification verticale projetée



Cheminement piéton et vélo à conserver durant l'étape de chantier selon fig. 6A-norme V55 40 685 ou le long du domaine privé, selon phasage du chantier.

Passerelle à mettre en place au droit de chaque fouille (traversée de chaussée) afin de garantir un cheminement piétons et cycles pieds à terre (selon OSR 5.33).

Réalisation d'un seuil sur une journée (impliquant fermeture complète de cette section)

Cheminement piéton et vélo à conserver durant l'étape de chantier selon fig. 6A-norme V55 40 685 ou le long du domaine privé.

